



PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles »



Développer les paiements pour services environnementaux (PSE)  
en lien avec la préservation de la ressource en eau





PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



# Qu'est ce qu'un PSE ?

## Définition

Les PSE (paiement pour services environnementaux), en agriculture, sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices (les biens et services écosystémiques).

## La philosophie

Privilégier des transactions volontaires pour des services concrets, plutôt que des subventions



PAYS DE L'OISE

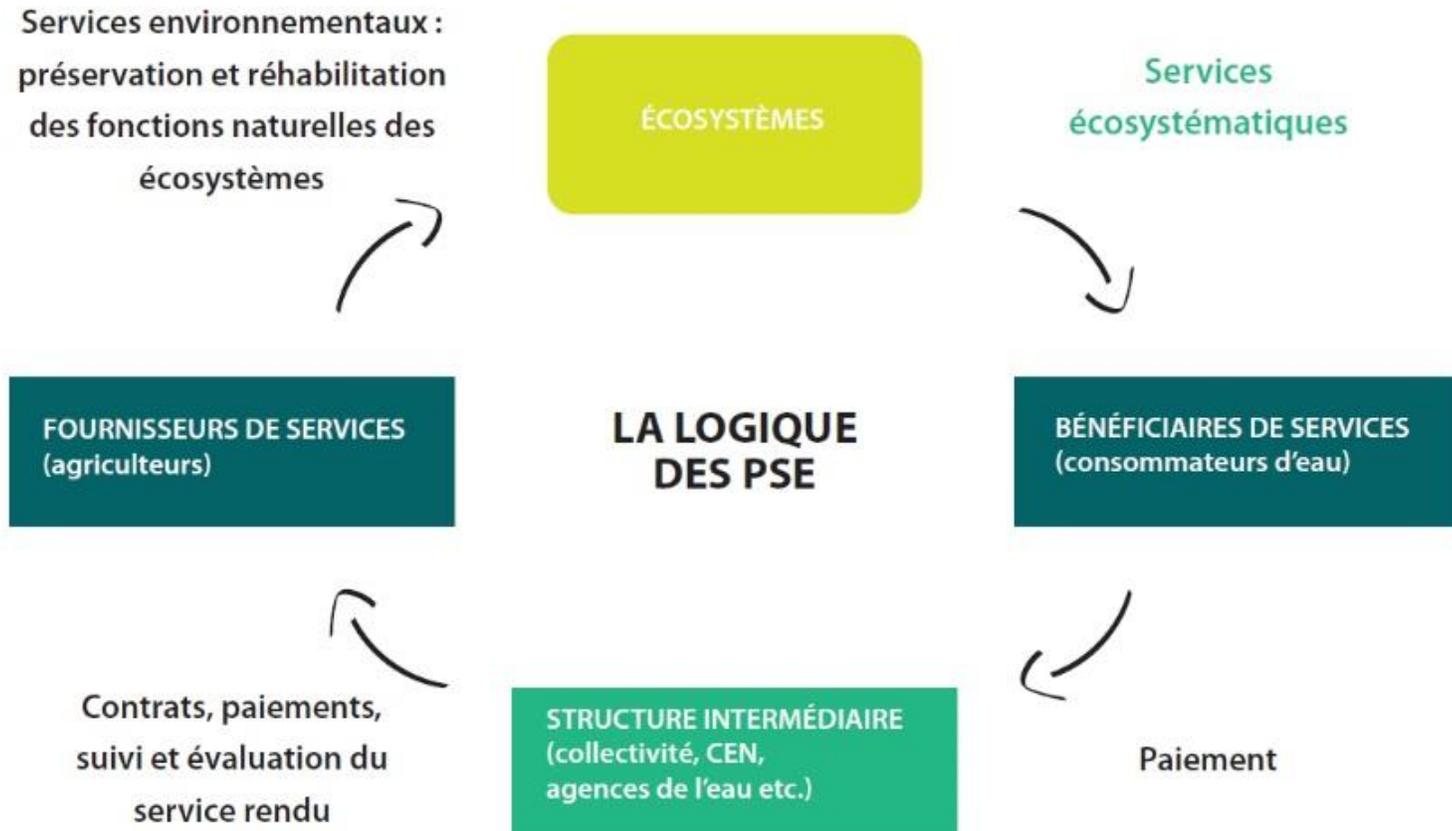
## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles »



### Principe général





PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



### Qui sont les financeurs des PSE?

Les financeurs des PSE sont le plus souvent des demandeurs, ou les bénéficiaires, de ces services écosystémiques. Ce peuvent être des individus, des entreprises, des associations, des acteurs publics.

C'est ainsi le cas des Agences de l'Eau qui encouragent, co-montent et financent la déclinaison locale de ces dispositifs, notamment dans la politique de prise en compte et de préservation de la ressource en eau. Les Aires d'Alimentation des Captages sont particulièrement concernées.



PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



### **Etape importante : la phase diagnostic, pour caractériser les besoins et quantifier les bénéfices rendus**

Les bénéfices peuvent être de natures diverses : émissions de gaz à effet de serre évitées, stockage du carbone, réduction des impacts environnementaux des pesticides, éléments de paysages, protection de l'eau et des sols, corridors écologiques favorables à la biodiversité, jachères favorables aux pollinisateurs...

L'identification des services rendus, et leur qualification en termes de valeur, constituent le préalable à toute démarche de PSE : c'est la phase diagnostic, en fonction des objectifs de territoire



PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



### Un exemple concret de déploiement de PSE

Témoignages et retour d'expériences

Vidéo de l'AESN « *Ils l'ont fait, pourquoi pas vous?* »

[https://www.youtube.com/watch?v=s7gfo\\_Z8AdA&list=PLXLK6fmcHeeMMMrAwXYqTTCy3nAKdDoRv&index=8](https://www.youtube.com/watch?v=s7gfo_Z8AdA&list=PLXLK6fmcHeeMMMrAwXYqTTCy3nAKdDoRv&index=8)





PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseur

« Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles »



### Le développement des PSE sur le Bassin Versant de la Seine

Exemple du Syndicat mixte du Caux central :

- Baisse de 16% des prairies depuis 2013
- Augmentation des coûts de traitement des eaux pour le Syndicat (turbidité, pesticides, nitrates)
- Prise de conscience des agriculteurs (filtration de l'eau et limitation des ruissellements)
- Objectif : remettre en herbe les talwegs (+ 100km)
- Moyens : conventionnement entre agriculteurs et le Syndicat
- Une rémunération à l'Ha en herbe
- Logique : plus les agriculteurs protègent l'AAC, plus les économies faites par l'usine de potabilisation permettront de les rémunérer

#### Les PSE sur le bassin Seine-Normandie





PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles »



### Une question importante :

« Comment s'articulent les PSE entre les collectivités, l'Agence de l'Eau, et les agriculteurs ? »

*Intervention de Mme Blanc, Directrice générale de l'AESN, dans le cadre du Colloque Eau potable et économie agricole (Décembre 2020) – Table ronde n°3 « Développer les paiements pour services environnementaux »*

<https://www.youtube.com/watch?v=6WBagBc1T6I&list=PLXLK6fmcHeeMtN2KykOYzdMpzljYenqRC&index=5>

DE 1'00'34 à 1'03'14 de la vidéo





PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



### Les PSE : quels avantages ?

#### Avantages généraux :

- Le PSE oriente des financements vers la conservation (prévention plutôt que traitement des impacts).
- Le PSE favorise les paiements directs entre bénéficiaires de services et fournisseurs.
- En théorie, le PSE maximise l'efficacité/coût, car il concentre les efforts là où les bénéfices sont les plus grands et les coûts les plus faibles.
- Il est potentiellement durable car il est basé sur les intérêts propres des usagers et des fournisseurs de services (actions ciblées et concertées sur un territoire).
- Il sensibilise sur l'importance de la valeur économique des services des écosystèmes, et donc de la perte que cela représenterait s'ils disparaissaient.

...

#### Pour les fournisseurs :

- Leur bien être augmente notamment grâce à des revenus additionnels.
- Rentabilise la gestion durable des ressources.

...

#### Pour les acheteurs :

- La fourniture du service environnemental est assurée et améliorée.
- Le contrat permet d'orienter la gestion de la ressource selon des modalités définies conjointement.
- Les coûts peuvent être réduits si ce service est moins coûteux que les solutions alternatives, notamment de réparation.
- Retombées en termes d'image positives : affichage de considérations environnementales, car le PSE est conclu volontairement.

...



PAYS DE L'OISE

## Ateliers Eau & Climat – Bassin versant de la Brèche

J6 : Lundi 5 juillet 2021 – Brasseuse

« *Gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles* »



### Pour compléter

Appels à projets de l'AESN pour l'expérimentation des PSE. Ex 2021 : Favoriser les prairies permanentes et protéger les AAC

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/paiement-services-environnementaux-agence-eau-seine-normandie-appel-projets-prairies-permanentes-agriculteurs-37115.php4#xtor=ES-6>



Guide à destination des Collectivités territoriales : développer les PSE (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie (Agence de l'Eau Seine-Normandie)  
**Témoignage du développement des PSE en Caux central**

